ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Rejeté

AMENDEMENT

N º CF472

présenté par M. Pupponi, M. Castellani, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

(en eur				
Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Auforisations	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0	0
Aide à l'accès au logement	+200 000 000	0	+200 000 0 00	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	+200 000 000	0	+200 000 0 00
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0	0	0
Politique de la ville	0	0	0	0
TOTAUX	+200 000 000	+200 000 000	+200 000 0	+200 000 0
SOLDE	0		0	

ART. 9 N° CF472

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à majorer les crédits alloués à l'action 1 du programme 109 dédié aux aides à l'accès au logement de 200 millions d'euros. Par cet amendement d'appel nous demandons la suppression pure et simple de la réforme des aides au logement. En effet, dans le contexte de l'épidémie du coronavirus – COVID-19, le Gouvernement a pris la décision de décaler, une nouvelle fois, la mise en œuvre de la réforme des « APL en temps réel » prévue le 1^{er} avril. Face au nombreux décalage de la réforme, il est aujourd'hui temps d'annuler une telle mesure qui va priver plus de 600 000 foyers de cette aide.

En vue d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, les crédits de l'action 4 du programme 135 sont diminués d'autant. Cependant, il est souhaitable que dans l'optique de l'adoption de cet amendement, le Gouvernement lève le gage afin de ne pas pénaliser le programme 135.